

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2022**  
**COMMUNE DE GIRONCOURT-SUR-VRAINE**

La réunion a débuté le 3 octobre 2022 à 20h30 sous la présidence du Maire, M BRESSON Joël.

**Membres présents :**

M BRESSON Joël  
M GADAUT Philippe  
M GERARD Mickaël  
Mme GUILLOT Christelle  
M HERBELOT Richard  
M HURAUX Gilles  
M MARLANGEON Claude  
Mme NICOLAS Régine  
Mme PFLIEGER Josiane

**Membres absents représentés :**

Mme CABANIÉ Laëtitia Pouvoir donné à M HERBELOT Richard  
M FRANCOIS Arnaud Pouvoir donné à M HURAUX Gilles  
M GÉRARD Eric Pouvoir donné à M GERARD Mickaël  
Mme MAÎTRE D'HÔTEL Magalie Pouvoir donné à Mme GUILLOT Christelle  
M SOARES Mario Pouvoir donné à M GADAUT Philippe

**Membres absents :**

-

Secrétaire de séance : Mme GUILLOT Christelle

Le quorum (plus de la moitié des 14 membres), atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

2022\_040 - Augmentation du temps de travail de Madame Isabelle BARJONNET  
2022\_041 - Participations scolaires 2021/2022 des communes extérieures aux frais de fonctionnement -  
Ecole primaire / Ecole maternelle  
2022\_042 - Convention d'occupation précaire  
- Questions diverses

---

<b>2022_040 - Augmentation du temps de travail de Madame Isabelle BARJONNET</b>
---

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'octroyer une heure de travail en plus par semaine à Madame Isabelle BARJONNET afin qu'elle puisse assurer l'entretien des ateliers municipaux.

Le Conseil Municipal valide cette proposition qui portera le travail hebdomadaire de Madame BARJONNET à 22 H 00 en lieu et place de 21 H 00, à compter du 01/10/2022.

**14 voix pour**

**2022\_041 - Participations scolaires 2021/2022 des communes extérieures aux frais de fonctionnement - Ecole primaire / Ecole maternelle**

Le Conseil Municipal fixe les participations scolaires 2021/2022 des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles maternelle et primaire, comme suit :

- ECOLE PRIMAIRE : 611.51 € (pour mémoire 2020/2021 : 609.10 €)
- ECOLE MATERNELLE : 1 784.26 € (pour mémoire 2020/2021 : 1 479.25 €)

**14 voix pour**

**2022\_042 - Convention d'occupation précaire**

Monsieur Chaouki NAGHMOUCHI a demandé à louer le terrain cadastré Section ZD N° 9 d'une contenance de 10 a 68 ca pour stocker du bois de chauffage.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable. Une convention d'occupation précaire sera rédigée en ce sens. Le prix annuel de la location étant fixé à 10.00 €.

**14 voix pour**

**Questions diverses**

- Location salle « La Clairière » : en discuter avec la présence de Madame Laëtitia CABANIÉ.
- Ligne SNCF : nouvelle demande de participation financière.
- Correspondant « Incendie Secours » : Monsieur Philippe GADAUT a accepté cette fonction.
- Demande de travaux du moto-cross pour l'installation de WC : à prévoir dans le budget 2022.
- Economies d'énergie : voir chauffage « La Clairière » + prévoir l'éclairage public de 22 H 00 à 4 H 00 et non plus de 23 H 00 à 4 H 00.
- Date « Trophée des Associations » : Mesdames Christelle GUILLOT et Laëtitia CABANIÉ devront arrêter une date.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h00.

Mme GUILLOT Christelle  
Secrétaire de séance

M BRESSON Joël,  
Maire

